

Sommaire

Page 1

- ✘ Editorial :
Transition énergétique, PLU
et démocratie participative

Page 2

- ✘ Brétigny signe la Charte de
la biodiversité
- ✘ Affichage et panneaux
- ✘ Brèves : Démocratie
participative : les mots et les
actes

Page 3

- ✘ Gaz et pétrole de schiste :
Création d'un Collectif en
Essonne

Page 4

- ✘ Réussir la transition
énergétique
- ✘ Brèves : A quand une maison
des associations ?

Page 5

- ✘ Brèves : Cyclistes, les
nouveaux forçats de la rue
- ✘ L'auto partage, un moyen
écologique de réduire le coût
de la voiture
- ✘ Plan local d'urbanisme (PLU)
ou comment Brétigny va
changer de visage

Page 6

- ✘ Assemblée Générale du
16 février 2013

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

Editorial

Transition énergétique, PLU et démocratie participative

L'ADEMUB vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Notre société traverse une période marquée par les difficultés économiques et l'inquiétude de chacun face à une précarité multiforme.

Aussi parler d'environnement peut sembler secondaire, une préoccupation de quasi privilégiés. Il n'en est rien : la facture énergétique pèse lourd dans les comptes des ménages et de la nation. Elle hypothèque nos possibilités futures. La tension sur le prix des énergies reste forte, elle augmentera à la moindre embellie en Europe. Si nous ne finançons pas rapidement l'isolation thermique des bâtiments, ce sont les plus fragiles qui seront les plus exposés à la précarité énergétique. L'énergie irrigue la société entière et nourrit tous ces automates de notre vie quotidienne, cette armée d'esclaves qui démultiplie notre bien-être, notre force, notre intelligence : chauffage central, ordinateur, télévision, voiture, lave-linge, etc.

Nous ne nous en rendons pas compte, mais la sobriété énergétique conditionne notre capacité à répondre aux défis économiques à venir. Et nous continuons à prendre du retard. Les scientifiques sont de plus en plus alarmistes sur les prévisions en matière de changement climatique, autre conséquence de notre modèle énergétique. Sur ce point également les politiques tardent à réagir : les conférences internationales se suivent sans aboutir à des engagements adaptés.

Cependant, le débat national sur la **transition énergétique** est bienvenu, et notre association souhaite le porter à l'échelon local. Ce sera donc **le thème de notre prochaine campagne d'information**.

Souvent les contradictions ne manquent pas entre les intentions affirmées et les actes des responsables. Notre municipalité a fait de l'éco-quartier Clause son étendard, avec certaines constructions à basse consommation d'énergie. Mais combien de bâtiments publics à Brétigny sont encore de vraies passoires à calories ? Lorsque le projet Clause a été lancé, ses promoteurs nous ont taxés d'égoïsme, de refuser les logements qui manquaient. Mais, au final, combien de familles à faibles revenus vont y habiter et pouvoir ainsi bénéficier de ces logements à faible facture énergétique ?

La démocratie participative et la concertation sont les maîtres mots de nos discours officiels. Mais la réalité est assez éloignée des discours. On a dépensé des sommes conséquentes pour restaurer la maison des Sorbiers dont on ne sait pas bien à quoi elle va servir, alors que les salles de réunion manquent à Brétigny. A quand une maison des associations sur notre ville ?

Le PLU est en révision. Là encore nous entendons un discours suave sur le développement durable et la défense de l'environnement. Pourtant lorsque l'ADEMUB propose, entre autres mesures, l'extension des « espaces boisés classés » et demande des « zones agricoles protégées » dans le secteur des Joncs Marins (et ailleurs) pour assurer une protection maximale et garantir

(Suite de l'édito en page 2)

(Suite de la page 1)

un véritable poumon vert et des continuités biologiques, nous essayons un refus ferme et systématique.

Autre sujet d'inquiétude : le centre-ville. La municipalité se donne 5 ans pour bâtir un projet dont l'un des objectifs est d'améliorer la «fluidité» de la circulation. Un projet flou cachant peut-être un projet fou... On nous dit que rien n'est arrêté, mais on envisage rapidement l'aménagement de la place du 11 novembre et de ses annexes. et, dans les échanges informels, on devine que le marché et l'école Jean Jaurès pourraient bien être dans le viseur, pour un nouveau «jeu de massacre au bulldozer».

En 2012, L'ADEMUB a fêté ses 20 ans de lutte pour la maîtrise de l'urbanisation. Manifestement nous en avons encore pris pour 20 ans... ■

Affichage et panneaux

Brétigny a reçu un courrier de l'association **Paysages de France** lui signalant officiellement les panneaux publicitaires qui semblent illégaux et demandant à la municipalité de prendre les dispositions nécessaires. Le préfet a reçu copie du courrier.



Peu de temps après, nous avons pu constater que des panneaux 4x3 avaient été enlevés, près de la piste cyclable au nord de Brétigny, ce qui nous réjouissait !

Hélas, les travaux d'élargissement sur cette zone étant achevés, les panneaux sont revenus à leur place... en toute illégalité !

Brétigny signe la Charte de la biodiversité

Mieux vaut tard que jamais : Brétigny va signer la «Charte régionale de la biodiversité et des espaces naturels», lancée en 2006 et que notre Maire avait toujours refusé de signer jusqu'à présent en dépit de nos demandes répétées. Saluons tout de même l'événement. Ce faisant, la Ville s'engage à tout faire pour protéger et développer les espaces verts et autres éléments du patrimoine naturel, pour faire de Brétigny une véritable ville verte, respectueuse de la biodiversité. Le PLU, en cours de révision et bien trop timide sur le sujet, devrait être l'occasion pour anticiper sur l'avenir et développer trames vertes et trames bleues, assurant ainsi une meilleure continuité biologique dans tous les quartiers de la ville. Clause Bois-Badeau n'est pas le seul quartier à mériter l'attention en ce domaine.

Brèves

Démocratie participative : les mots et les actes

Le «Parole» de janvier consacre un article à la démocratie participative et à la concertation. Un article qui laisse penser que Brétigny serait un modèle du genre. Certes, il ya des réunions de quartiers une fois par an, quelques commissions fonctionnent plus ou moins bien, il est possible de rencontrer le maire et ses adjoints chaque mois au marché, on fait une réunion publique quand se présente un grand projet... L'article va même jusqu'à évoquer les deux comités de quartier, alors que ceux-ci n'existent plus depuis deux ans, le poste administratif qui assurait leur secrétariat ayant été supprimé et l' élu concerné s'étant désintéressé de la chose. La vision que l'on a, à la mairie, de la concertation, se limite le plus souvent à des séances d'information de projets déjà très avancés avec questions du public. Un travail suivi, constant et approfondi, notamment avec les associations comme la nôtre par exemple, qui commence dès l'origine d'un projet et prend en compte les observations et propositions présentées, voilà la véritable concertation. Or, nous sommes le plus souvent mis devant le fait accompli, notamment en matière de circulations. La vraie démocratie participative a bien des progrès à faire à Brétigny, car elle serait, depuis quelque temps, plutôt en régression.

Gaz et pétrole de schiste : création d'un Collectif en Essonne

Dans notre précédent numéro, nous avons exposé les problèmes environnementaux et sanitaires posés par l'exploration et l'exploitation des pétroles de schiste. Grosse consommatrice d'énergie, particulièrement d'énergies fossiles, notre société est-elle prête à satisfaire ses besoins à tout prix, y compris en utilisant les gaz et pétrole de schiste, énergies fossiles non conventionnelles que les pétroliers veulent extraire de notre sous-sol ?

Les sites d'exploitation potentielle en Essonne

Dans notre département, il existe 4 sites d'exploitation de pétrole conventionnel, Le Plessis-Pâté, Itteville, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit, qui couvrent au total une superficie d'environ 93 km². Les concessions sont valables jusqu'en février 2019 pour les sites du Plessis-Pâté, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit, et jusqu'en mai 2023 pour celui d'Itteville. Ils étaient la propriété de Total qui les a cédés en janvier 2012 à Vermilion, société canadienne spécialisée dans l'extraction des gaz et pétrole de schiste par fracturation hydraulique. Si Total les estimait non rentables, car en fin d'exploitation, pourquoi Vermilion les a-t-elle rachetés ? Et pourquoi le préfet a-t-il demandé aux maires des 23 communes concernées leur avis sur cette mutation de propriété ?

A la fin du mois de novembre, Vermilion a invité les maires des communes environnantes de ces sites pour leur fournir des explications. A cette occasion, la société pétrolière a précisé qu'elle voulait « prolonger la durée de vie des gisements » et « optimiser les puits existants et en forer de nouveaux ».



Vermilion, a déclaré « La loi est claire en France : on ne peut pas exploiter les gaz et pétrole de schiste » et « Nous serons toujours respectueux des règles ». Vermilion espère sans doute, après les dernières déclarations du Président de la République, que la législation en matière de recherche et d'exploitation des gaz et pétrole de schiste s'assouplira !

« Gasland » provoque le déclic à Ciné 220

En octobre dernier, l'Ademub vous a proposé, à Ciné 220, la projection du film « Gasland » réalisé par Josh Fox sur les conséquences de l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique aux Etats-Unis.

première réunion à Vert-le-Grand, puis une deuxième, fin novembre à Longpont-sur-Orge, qui ont abouti à cette création. Le communiqué de presse annonçant celle-ci est consultable sur notre site :

www.Ademub.asso.fr

Depuis peu un blog a été mis en place sur lequel vous trouverez des informations. Voici son adresse :

<http://essonnesansgazdeschiste.blogspot.fr/>
Ce collectif, qui réunit des citoyens soucieux de l'avenir, membres ou non d'associations entre autres de défense de l'environnement, de syndicats ou de partis politiques, invite chaque citoyen à être attentif à ce qui se passe, en particulier à proximité des sites essonnais. Pourquoi ne pas susciter dans votre commune une réunion d'information ? Pourquoi ne pas interroger votre maire pour connaître sa réponse au courrier du préfet s'il en a été destinataire ?



D'ailleurs Vermilion prévoit une durée de vie jusqu'en 2030 pour Vert-le-Grand et Itteville et 2040 pour Vert-le-Petit et Le Plessis-Pâté. Jean-Pascal Simard, chargé des relations publiques chez

Au cours du débat qui a suivi la projection, l'idée de créer un Collectif contre les gaz et pétrole de schiste en Essonne a été lancée. Il s'en est suivi une

La position du Collectif est claire : refus de toute exploration et exploitation des gaz et pétrole de schiste et, dans le cadre de la transition énergétique annoncée, concentration de tous les efforts sur la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Politique qui exigera sans doute de nous tous des changements importants dans nos modes de vie. ■

Réussir la transition énergétique

Un grand débat national va se dérouler en France dans les prochains mois sur la transition énergétique. Il s'agit d'une période d'adaptation que doivent subir tous les pays pour réduire fortement leur consommation énergétique et sortir des énergies fossiles, principales responsables du changement climatique.



Pour y parvenir, la France s'est fixé comme objectif une division par 4 d'ici à 2050 de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence qu'est 1990. Il s'agit de contenir le réchauffement climatique sous les 2°C (en moyenne mondiale). Cet objectif ambitieux, qui résulte du protocole de Kyoto (1), exige la combinaison de plusieurs mesures parmi lesquelles :

- **La suppression des gaspillages**

- dans les bâtiments (habitat, tertiaire, industrie) : isolation thermique et efficacité énergétique ;

- dans les transports : remplacement des déplacements courts et inutiles en voiture, par les modes doux (vélo, marche à pied) ou les transports en commun ;

- dans les commerces et lieux publics : suppression des éclairages inutiles.



- **Le réaménagement urbain**

- réintégration des petits commerces et services dans les centres-villes

- priorité aux circulations douces et aménagements de parkings à vélos dans les gares et tous les services et espaces publics (80% de l'espace public de voirie est aujourd'hui affecté au transport routier)

- meilleur maillage des transports en commun.

- **Le remplacement progressif des énergies fossiles par les énergies renouvelables** (géothermie, bois, méthanisation, aérothermie, solaire, éolien...)

- **L'augmentation de l'efficacité énergétique** : baisse de la consommation pour un même service rendu par une augmentation des rendements.

- **Où en sommes-nous aujourd'hui ?**

L'objectif intermédiaire des «trois 20» (20% de réduction des gaz à effet de serre, 20% de baisse de consommation d'énergie primaire et 20% d'énergies renouvelables en 2020) ne sera pas atteint, car notre consommation peine à diminuer en France, en particulier l'énergie électrique des ménages (encore trop bon marché ?). Des mesures ont bien été prises après le Grenelle de l'environnement, principalement dans le bâtiment. Mais la rénovation de l'ancien se fait trop lentement faute de moyens humains et financiers.

Dans le contexte de crise où nous nous trouvons, tous appellent de leurs vœux la croissance. Mais cette croissance, de par sa nature, entre trop souvent en conflit avec l'objectif fixé de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre. Nous pourrions citer maints exemples en ce domaine, comme le permis d'exploitation de pétrole off shore en grande profondeur donné à Shell et Total au large de la Guyane, ou le projet de

construction de l'aéroport de ND des Landes, ou, plus près de nous, la prolifération des zones de commerce

géantes dans l'Agglo du Val d'Orge au prix de l'aliénation de centaines d'ha de terres cultivables...

Pourquoi tant de contradictions ? Parce que les décisions des politiques reflètent notre propre refus des limites. Sans prise de conscience du plus grand nombre, pas de volonté collective de changement.

L'économie prospère pour l'instant au détriment de l'environnement.. Mais les ressources énergétiques fossiles n'étant pas infinies, l'environnement contraindra nécessairement l'économie. Les associations environnementales, dont l'ADEMUB, souhaitent voir anticipée cette contrainte au maximum dans les décisions nationales et locales.

(1) Ratifié par tous les pays sauf les Etats-Unis et le Canada, gros émetteurs de gaz à effet de serre, le protocole de Kyoto a proportionné l'importance des efforts à consentir au volume des émissions de chaque pays.

Brèves

A quand une maison des associations ?

Pouvoir disposer d'un local, même petit, ou d'un bout de local, pour entreposer documents et matériel, recevoir des visiteurs et y organiser quelques rencontres, quelle association n'en a pas rêvé ? Ce minimum indispensable n'est même pas accessible à une association comme l'ADEMUB, qui vient de fêter son vingtième anniversaire. Aussi avons-nous demandé à Monsieur le Maire si, parmi toutes ces constructions en cours, il n'était pas possible de prévoir d'en affecter une pour y recevoir les associations de la ville, tout du moins celles qui sont tout à fait dépourvues en ce domaine. Monsieur le Maire nous a fait savoir récemment que la chose était envisagée au château de Rosières. Vu l'état des lieux et le temps nécessaire à leur réhabilitation, nous devons sans doute attendre quelques années encore.

Brèves

Cyclistes, les nouveaux forçats de la rue

Il y avait la rue de la Mairie, la rue du Général Leclerc et la rue Danielle Casanova. Il y avait le pont du Cinéma et ses rues à sens unique. Il y aura maintenant l'avenue Clause et la rue du Mesnil. La prolifération des sens uniques est en marche. Et qui dit sens unique, dit allongement, parfois considérable des itinéraires. Pour les voitures, ça pollue plus et ça incite à la vitesse. Pour les cyclistes, c'est vraiment la galère. Ce, d'autant plus qu'on leur refuse les double sens, pourtant imposés par la Loi. Imaginez le cycliste qui, venant de parcourir plusieurs centaines de mètres en forte pente, se voit contraint de s'arrêter aux trois-quarts pour marquer un feu rouge. Il faudrait pourtant bien un jour que Brétigny respecte le Code de la Route...et les cyclistes.



L'auto-partage, un moyen écologique de réduire le coût de la voiture ou de ne plus en avoir ...

Pour réduire l'usage de la voiture, première source d'émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, essayez l'auto-partage. Témoignage d'une adhérente ADEMUB, qui expose tous les avantages de ce mode de déplacement alternatif.

Parisiens venus à Brétigny, nous n'avons pas de voiture dans la capitale, et avons tenté ce challenge de ne pas en acheter en arrivant dans l'Essonne, n'en ayant pas l'usage au quotidien.

A la suite d'une mésaventure avec un loueur classique, nous avons découvert les sites d'auto-partage, mettant en relation, d'un côté des propriétaires qui utilisent peu leur véhicule, de l'autre des locataires ayant besoin d'une voiture ponctuellement ou pour partir en week-end.

Un ingénieux système de contractualisation offre une assurance spécifique pour le propriétaire (ne mettant pas en jeu son bonus) et une assurance avec franchise pour le locataire. A noter que la possibilité de double conducteur est incluse d'office et que le montant de la franchise pour le locataire est souvent pris en charge par les assurances carte bleue. Aucun système d'abonnement : le propriétaire déclare en ligne les jours de disponibilité de sa voiture, le locataire contractualise via Internet.

Un formulaire d'état des lieux permet de noter l'état du véhicule en début et fin de location.

Sur le site par lequel nous sommes passés, une retenue de 30% sur le montant de la location que perçoit le propriétaire est effectuée pour couvrir l'assurance et la rémunération du site (1).

Outre l'aspect pratique et peu onéreux de ce système de location, nous avons ainsi rencontré plusieurs propriétaires (souvent des jeunes) aux motivations diverses (écologiques, financières...). Le contact fut à chaque fois chaleureux et permet de mettre en œuvre des valeurs de partage, de proximité et de lien social.

L'autopartage aide à changer nos habitudes de déplacements :

- Renoncer à posséder une voiture,
 - Partager une voiture entre plusieurs personnes
 - Regrouper nos déplacements, donc diminuer les km parcourus, l'énergie fossile utilisée et les gaz à effets de serre
 - Réduire le parc automobile et le coût d'entretien de ce parc
- Pas encore essayé ? Alors allez-y !

(1) Nom et adresse du site : Drivy
www.drivy.com

(anciennement voiturelib)

Plan local d'urbanisme (PLU) ou comment Brétigny va changer de visage

Tout change. La preuve ? Brétigny doit réviser son PLU qui avait pourtant fixé ses règles d'aménagement pour 10 ou 15 ans.

A qui la faute ? Aux militaires, qui ont quitté la base aérienne, désormais ouverte à l'urbanisation. Au Grenelle de l'Environnement, qui fixe (fort heureusement) des règles environnementales plus strictes. A la Région, qui nous a imposé la construction de 2 400 logements sur le quartier Clause, lui-même en pleine évolution. A nos élus

qui veulent «requalifier» le centre-ville : il ne serait pas adapté à une ville moderne de 30 000 habitants, et pas assez «fluide» ni «accessible». A la voiture ? A quoi sert alors le nouveau pont du Cinéma ? Veut-on nous installer des mini-autoroutes urbaines pour assurer accès rapide et transit ? Ce ne serait compatible ni avec la Loi ni avec les impératifs de la lutte

contre le changement climatique visant à privilégier la place des modes doux (marche et vélos) dans la ville.

Après le **diagnostic**, assez fouillé, qui a fait un état des lieux dans tous les domaines (habitat, économie, déplacements, environnement...), mais présente des insuffisances en matière d'inventaire des espaces verts, des mares

(suite page 6)

et des itinéraires doux, Brétigny a fixé les grandes lignes de son développement futur : c'est le **plan d'aménagement et de développement durable** (PADD). Viendra ensuite le plus important : le **zonage**, qui fixe la destination de chaque parcelle, et le **règlement** de chacune de ces zones. Ceux-ci s'imposeront à tous...normalement pour 10-15 ans.

Alors autant être attentifs à ce qu'on veut faire de notre patrimoine commun. L'ADEMUB ne manquera pas de faire connaître son point de vue et ses propositions : une forte protection du patrimoine bâti et naturel remarquable ; une extension des espaces boisés classés ; un recensement complet et une protection des espaces verts, des arbres remarquables et des zones humides, fossés et mares compris ; la protection de

l'intégralité des zones agricoles ; le développement des alternatives à la voiture dont les circulations douces (piétons et vélos), un net ralentissement de l'urbanisation (6 000 habitants prévus sur Clause), etc.

Dès à présent, tout un chacun peut donner son avis dans le registre mis à sa disposition au service urbanisme (52 rue de la Mairie). Nous avons jusqu'au mois de juin pour le faire en participant alors à l'enquête publique.

Encore nous faudrait-il, pour noircir les pages du cahier, pouvoir disposer des projets en matière de zonage et de règlement de zone.

Le bouclage du PLU étant reporté à fin mars, on nous a promis la mise à disposition de ces deux documents pour début février. Nous aurons alors jusqu'à

la mi-mars pour faire connaître nos propositions sur ces mêmes documents ainsi que sur les espaces boisés classés et les emplacements réservés (espace pour lesquels la commune se réserve un droit de préemption). Une nouvelle rencontre avec la Municipalité nous semble alors nécessaire pour compléter celle du 20 décembre dernier.

En effet, la concertation avec l'ADEMUB pour l'élaboration d'un document aussi important que le PLU s'est résumée jusqu'à présent à 2 heures d'entretien. Une autre rencontre, au moins, nous semble nécessaire. Nous souhaitons qu'à cette occasion, soit mieux prise en compte, les propositions que nous avancerons.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'ADEMUB

Le samedi 16 février 2013

à 14 heures 30, Salle Robert Barran

(Rue du Bois de Châtres, à côté de l'école Langevin-Wallon)

Rapports d'activité et d'orientation.

Rapport financier, budget prévisionnel et fixation de la cotisation 2014.

Renouvellement partiel du Conseil d'administration.

à 16 h 45, à la suite de l'Assemblée Générale,

Débat public

« La transition énergétique »

Avec la participation d'un spécialiste de la question

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2013

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple **15 euros** - couple **22 euros** - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement)**

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2013. Ci-joint ma cotisation de Euros

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner
au 01 64 56 36 17 ou au 01 60 84 19 10